

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**Le Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN),**

Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-39 à R592-61 du code de l'environnement,

Vu le décret du 20 avril 2016 portant nomination du directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire - M.NIEL (Jean-Christophe),

Vu la note d'organisation IRSN n°1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN,

### DECIDE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane EVO, Chef du service de neutronique et des risques de criticité, Président du comité d'organisation du Congrès ICNC 2019, à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), dans les limites de ses attributions de Président du comité d'organisation du Congrès ICNC 2019, tout formulaire et toute déclaration nécessaires à l'organisation de ce Congrès.

**Article 2 :** Le délégataire doit rendre compte au délégant des signatures effectuées en vertu de la présente décision.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

**Fait à Fontenay-aux-Roses, le 10 juillet 2019**

**Le Directeur général de l'IRSN**



**Jean-Christophe NIEL**